

Décision n° 01-1107 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 21 novembre 2001 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
AIR FRANCE	ROISSY EN FRANCE	95	468,6625
PORT AUTONOME DE MARSEILLE	MARSEILLE	13	444,7125
ARGENTEUIL RADIO TAXIS	ARGENTEUIL	95	468,3750
MAIRIE DE PLAN DE CUQUES	PLAN DE CUQUES	13	154,4625
RECTICEL	MAZEYRAT D ALLIER	43	445,8000
MAIRIE DE BULLY LES MINES	BULLY LES MINES	62	155,7125
RECTICEL	NOYEN SUR SARTHE	72	446,7000
MAIRIE D ANGOULEME	ANGOULEME	16	466,3250
MAIRIE D ANTIBES	ANTIBES	06	446,1125
CGPP	ST FLORENTIN	89	164,9375